3 **Les politiques économiques de l'État**

SYNTHÈSE ENRICHIE

Face au déséquilibre du système économique, l'Etat se doit d'intervenir sur son évolution afin d'en améliorer les principaux indicateurs et d'atteindre certains objectifs ; c'est la régulation étatique. L'État construit pour cela une politique économique.

La politique économique est donc l'ensemble des mesures prises par l'État pour atteindre les objectifs fixés : croissance, emploi, stabilité des prix, etc.

I. Les politiques économiques à court terme

A. Les objectifs des politiques économiques

La politique économique est l'ensemble des moyens mis par l'État pour atteindre les objectifs fixés afin d'améliorer la situation économique générale du pays, de maintenir la cohésion sociale, l'équilibre des marchés.

Le « carré magique » de l’économiste britannique Nicholas Kaldor (1908-1986) en propose les quatre principaux objectifs : la croissance, le plein emploi (taux de chômage le plus bas possible), l'équilibre extérieur de la balance, la stabilité des prix (inflation). Ce carré est dit magique, car, selon Kaldor, il est impossible de réaliser simultanément ces objectifs. En effet, il est improbable d'avoir en même temps un taux de chômage et un taux d'inflation faibles, ces deux attributs étant négativement attribués, alors que la croissance et le chômage sont positivement assimilés, tout comme l'inflation et l'équilibre budgétaire.

À long terme, la politique économique peut avoir une fonction de stabilisation pour revenir à une situation d'équilibre et de croissance durables et peut permettre d'améliorer les relations sociales en réduisant les inégalités.

B. Les choix de politiques économiques

La politique conjoncturelle est l'ensemble des mesures de politique économique visant à agir sur l'économie à court terme.

La régulation conjoncturelle de l'activité s'effectue au moyen de deux instruments principaux : la politique budgétaire et la politique monétaire.

Le budget de l'État et le taux d'intérêt peuvent être combinés pour obtenir un taux de croissance économique soutenu et un faible taux d'inflation.

La politique budgétaire peut avoir deux axes principaux : une politique expansionniste qui désigne l'action menée par l'État pour tenter de relancer l'économie par une croissance forte et le plein emploi (politique menée aux États-Unis et en Europe en 2009), et une politique de rigueur qui désigne une politique dont l'objectif à court terme est de revenir à la stabilité des prix, de réduire les déficits publics et extérieurs et d’augmenter les impôts et/ou les cotisations sociales.

La politique monétaire doit contrôler la quantité de monnaie mise en circulation afin de favoriser la prospérité économique et veiller sur la stabilité monétaire et financière. Si la politique monétaire est trop accommodante (ou expansionniste), le danger est celui d'une inflation trop forte qui peut entraîner à terme une baisse de la valeur de la monnaie. À l'inverse, elle ne doit pas être trop restrictive afin de ne pas favoriser la déflation qui entraîne une baisse de la consommation. En revanche, la hausse doit être suffisante pour faciliter les transactions entre agents économiques.

II. Les politiques économiques à long terme

La politique économique structurelle à long terme est une politique de moyen et long terme qui vise à transformer la structure de l'économie afin d'en accroître la croissance potentielle d'une économie nationale (politiques industrielle, de formation, de recherche et développement, d'aménagement du territoire, de régulation des marchés, de création d'infrastructures publiques, politique sociale....).

A. La politique de la concurrence

La politique de la concurrence cherche à assurer les conditions d'une libre concurrence entre les entreprises sur les marchés afin de protéger les intérêts des consommateurs. Lorsque sur les marchés il y a un nombre limité d'offreurs (par rapport aux demandeurs), ils ont le pouvoir du marché, c'est-à-dire qu'ils peuvent imposer leurs prix aux consommateurs pour s'en attribuer un surprofit (ou rente du monopoleur). Les consommateurs sont donc perdants, d'où le rôle de la politique de la concurrence pour la défense du consommateur.

B. L'économie de la connaissance

Une des principales caractéristiques de la modernité est son aptitude à être réflexive, c'est-à-dire que la société globale réfléchit sur elle-même et sur les communautés qui la composent.

La connaissance est un bien économique étrange avec des propriétés ambivalentes ; elle a un rendement social élevé (production d'externalités bénéfiques à un nombre gigantesque de personnes) tout en posant les problèmes d'allocation de ressources.

L'économie de la connaissance prend une ampleur stratégique dans les compétitions politiques, économiques, sociales et gouvernementales internationales.

III. Les politiques économiques de l’État dans une perspective européenne

A. La nécessaire mise en place d'instruments communs dans les pays de la zone euro

L'objectif du pacte de stabilité de Dublin (décembre 1996) est d'obliger les États membres de la zone euro à cibler l'équilibre de leurs finances publiques et de ne pas dépasser 3 % de déficit public par rapport au PIB. Malheureusement, compte tenu des différences des politiques économiques et de leurs formes, l'adhésion complète des pays de l'union de la zone euro n'a pu se faire : seulement 19 pays sur 28.

La Banque centrale européenne (BCE) est l'institution financière qui a pour rôle principal d'assurer la stabilité du système financier de la zone monétaire européenne. Elle est, depuis le 1er janvier 1999, la seule responsable de la politique monétaire de la zone euro, ce qui pose de nouvelles difficultés de gestion et de suprématie territoriale dans la conception des politiques économiques.

Trop de différences apparaissent au cœur de l'union européenne, tant en matière de fiscalité ou d'échelles de salaires que de politiques économiques : coût de la main-d’œuvre, dette publique, déficit public, taux de chômage, PIB, etc.

B. La difficile coordination des politiques économiques des États membres de la zone euro

Il existe une importante hétérogénéité dans la situation économique au sein de l'ensemble des 19 pays qui forment la zone euro. Harmoniser l'action publique au cœur de la zone euro dépourvue d'homogénéité est en effet très problématique et se heurte à de graves problèmes comme taux de croissance et dettes publiques différents, inflations inégales.

Par exemple, en matière de fiscalité, les taux d’imposition et les taxes, différents d’un pays à un autre. Cela a pour effet créer une concurrence entre les pays et incite les entreprises à investir uniquement dans certains pays de l’Union européenne. Le terme de « dumping fiscal » est alors employé et signifie que les États ont recours à cette pratique afin d’attirer ces entreprises dans leur pays.